

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du vendredi 17 février 2023

Date de la convocation 13/02/2023
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 6 / Votants : 7

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 17 février à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président.

Présents :

M. KUCHNA Joseph
Mme CONDON Michèle

Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme GAILLOT Nicole

M. MARCAUD Hugues
Mme SALGUES Marinette

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. LABONNE Gérard ayant donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph

Absents excusés :

Mme BRUYERE Mireille
M. DESCAMPS Guillaume

1- Accueil collectif de mineurs O² Bulle : gestion et coordination de l'accueil périscolaire municipal de Busset – avenant à la convention (annexe 1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens relative à la gestion et la coordination de l'Accueil périscolaire municipal de Busset en date du 14 juin 2022 ;

Considérant la nécessité de modifier les articles 2 et 4.1 de cette convention ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** l'avenant n°1 de la convention d'objectifs et de moyens présenté en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 20 février 2023,

Le Président,

Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

Stéphanie MOUBAMBA

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/02/2023

Application agréée F-lespalle.com

99_DE-003-26 03 03581-20230217-01_2023-DE